



Conférence du 12 mai 1998

**AUX ORIGINES  
DE L'UNION COMPAGNONNIQUE**

par Jean Philippon

Jean Philippon, « Bordelais la Constance », a été reçu Compagnon cuisinier des Devoirs Unis le 23 avril 1984, à la Cayenne de Lausanne (Suisse).

Depuis dix ans, il a effectué un tour de France qui l'a conduit dans de nombreuses villes de France et de Suisse. Sa passion pour l'histoire compagnonnique l'a amené à étudier les archives des cayennes où il a séjourné, ainsi que les archives communales et départementales, mettant ainsi à jour des pièces essentielles. Lors de ses voyages, il a contacté des anciens de toutes sociétés pour recueillir leur témoignage et il a découvert dans les villes et villages traversés (le plus souvent à pied, comme autrefois!) de multiples traces de la présence des Compagnons dans l'architecture.

Doué d'une mémoire exceptionnelle, il a ainsi rassemblé une documentation très abondante sur l'histoire des sociétés compagnonniques en général et sur la constitution de l'Union Compagnonnique en particulier.

Jean Philippon est actuellement président de la cayenne de Lyon.



## AUX ORIGINES DE L'UNION COMPAGNONNIQUE

Nous allons évoquer ce soir les circonstances qui ont présidé à la naissance de l'Union Compagnonnique en 1889, l'un des trois mouvements constituant le Compagnonnage d'aujourd'hui.

Je dois d'abord rappeler que ce mouvement fait suite aux idées d'Agricol Perdiguier et à celles d'autres Compagnons qui, souvent à travers leurs chansons, ont prôné la réconciliation entre tous les corps d'états. Leurs idées vont aboutir à la création de sections locales d'« anciens Compagnons remerciés ». Une de ces sociétés adoptera pour la première fois une couleur où seront représentés les trois fondateurs ensemble. Elle a été portée de 1864 à 1874.

Ces sociétés d'anciens Compagnons réunis vont essaimer dans toute la France. Un Compagnon essaiera de les fédérer et en 1874 cela se concrétisera par la naissance de la « Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs Réunis ». Cette société va adopter une nouvelle couleur de 1874 à 1889, ornée de la ruche, emblème du travail.

Cette Fédération Compagnonnique se donnera un programme : faire fusionner les sociétés compagnonniques qui ont plusieurs rites et essayer de faire « reconnaître » les sociétés non reconnues à l'époque. La Fédération tiendra son premier congrès en 1874, suivi d'un autre en 1879, puis en 1884 et en 1889. À cette date, elle va changer sa structure et prendre le nom d'« Union Compagnonnique ».

Tout ceci constitue la trame de la conférence de ce soir.

Revenons au début du XIXe siècle. C'est une période où le Compagnonnage est relativement fort mais au cours de laquelle les sociétés



sont divisées et se combattent. Entre métiers, des corps ne reconnaissent pas d'autres corps, des métiers veulent s'agréger au Compagnonnage mais les autres n'en veulent pas. Certains métiers se divisent aussi en spécialités mais les autres corps ne veulent pas non plus de ces nouvelles professions au sein du Compagnonnage.

En 1839, Agricol Perdiguier publie alors son *Livre du Compagnonnage*. Ses idées semblent aboutir en 1848, à la grande fête de réconciliation des sociétés compagnonniques. Les trois fondateurs y sont placés sur un pied d'égalité. Mais tout cela demeure encore plus une idée qu'une réalité. Par contre, toute cette période va développer ce qui sera l'essence de la future Union Compagnonnique : un rêve fabuleux où tous les Compagnons portant des couleurs différentes marcheront vers une seule maison, un seul temple où régneront la concorde et l'amitié.

C'est dans cet esprit que les sociétés d'anciens Compagnons réunis vont naître. En 1831, la première société d'anciens Compagnons réunis est créée à Albi puis en 1842 se fonde à Lyon la Société des Amis de l'Industrie, composée de Compagnons des rites de Jacques et de Soubise. Elle est connue sous la dénomination de « 123<sup>e</sup> société de secours mutuels ». La mutualité est la forme adoptée par les Compagnons de cette époque pour que leur société soit reconnue par les pouvoirs publics.

En 1864, dans la même ville de Lyon, le Compagnon Lucas, Compagnon vitrier du Devoir, « Berry la Bonne Volonté », prend la présidence d'une nouvelle société, celle des Anciens Compagnons réunis, reconnaissant les enfants de Salomon en plus des Jacques et des Soubises. Pour faire connaître le but de cette nouvelle société, il va envoyer une circulaire sur tout le tour de France. À travers cette circulaire, tirée à mille exemplaires, le Compagnon Lucas dit en substance :

« Notre but, à nous, anciens Compagnons c'est de régénérer le Compagnonnage. Voyez un peu dans quel état sont nos sociétés : les sociétés actives n'ont plus de cayennes pour recevoir leurs Compagnons ; regardez les Compagnons teinturiers : une ville, regardez les Compagnons cloutiers : une ville ! Comment le Compagnonnage peut-il donc à notre époque accueillir la jeunesse d'aujourd'hui ? C'est impossible ! Il faut donc créer des sièges, créer des villes pour aider les sociétés à relever leurs rangs ». À la suite de cette initiative, vont se créer 14 villes en 1864, 1865, 1866 sur tout le tour de France.

Le Compagnon Lucien Blanc, qui était un bourrelier-harnacheur, va prendre la présidence de la 123<sup>e</sup> société de secours mutuels et vu qu'il y avait deux sociétés à Lyon (celle-ci et celle des Amis de l'Industrie) il va chercher à les faire fusionner. Il obtient cette fusion en 1872 et crée alors la « Société des Anciens Compagnons Réunis Amis de l'Industrie ». Il en devient le président. Lucien Blanc constate alors que les 14 sociétés créées précédemment dans différentes villes de France sont éparpillées, isolées les unes des autres, bien qu'un bulletin existe entre elles. Mais rien ne les fédère.

Lucien Blanc décide alors d'organiser un congrès à Lyon pour rassembler tous les présidents des sociétés d'anciens Compagnons réunis existant en France et ce afin d'arrêter un programme de régénération du Compagnonnage. Ce congrès a lieu en 1874 et ne rassemble que des anciens Compagnons retirés, donc qui n'avaient pas le droit à l'époque



Statuts de la société de secours mutuels de Châlon-sur-Saône.

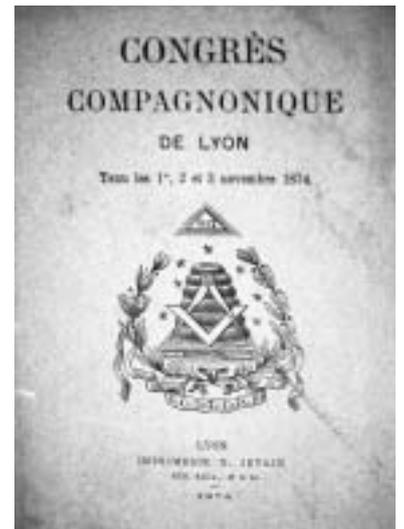
de recevoir des Compagnons. À l'issue de ce congrès est fondée la « Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs Réunis »

Cette fédération se dote d'un cachet, de couleurs (celles de la France : bleu, blanc, rouge, ainsi que d'une couleur de deuil) et définit ses buts. Elle vote une constitution qui comporte un article fondamental : l'abolition des préséances et la reconnaissance des trois fondateurs. Les créateurs de cette fédération décident également que pour régénérer le Compagnonnage, il faut s'appuyer sur les corps *actifs*, car eux ne peuvent le faire puisque ce sont des *anciens*. Ce sont en effet les jeunes qui reçoivent les Compagnons. La Fédération décide donc d'inviter les représentants des sociétés actives lors de son prochain congrès, cinq ans plus tard.

Dès 1874, des Compagnons de toutes sociétés vont adhérer à la Fédération. Un mode de reconnaissance est établi entre tous les adhérents mais il est cependant affirmé que chaque corporation doit rester ce qu'elle est parce qu'elle n'a pas à détruire son histoire. C'est la période où se répandent des quantités de lithographies sur le thème de l'union des corps d'états, de la réconciliation des Devoirs, etc. et sur lesquelles sont représentés les trois fondateurs Jacques, Salomon et Soubise ainsi que des Compagnons de toutes sociétés fraternisant ensemble. Certains chansonniers alimentent ce courant : c'est le cas d'Alphonse Fardin, « Normand le Bien-Aimé du Tour de France », Compagnon cordonnier de l'Ère Nouvelle, qui diffuse ses poèmes et réalise une célèbre lithographie sur le thème du temple compagnonnique.

En 1879 a lieu le congrès de la Fédération et cette fois-ci 34 délégués de sociétés actives sont présents. La constitution de 1874 est adoptée par eux et elle est modifiée car les corps actifs s'engagent alors à régénérer le Compagnonnage. Il est aussi envisagé de réunir les sociétés divisées depuis l'épisode légendaire des « tours d'Orléans ». Certaines sociétés compagnonniques étaient en effet divisées. Chez les cordonniers-bottiers par exemple, existaient ceux du Devoir et ceux de l'Ère Nouvelle du Devoir. Lors du congrès de 1879, il est émis le vœu que ces deux sociétés devront fusionner, tout comme celle des menuisiers du Devoir et celle du Devoir de Liberté. Ceci deviendra effectif dans certains corps d'états, mais dans d'autres ce projet de fusion est repoussé.

Parallèlement à la Fédération qui prône la réconciliation des Compagnons de Jacques, Soubise et Salomon, se crée un deuxième mouvement à partir de 1880, qui prend le nom de « Ralliement des Compagnons du Devoir ». Leurs fondateurs estiment que les projets de la Fédération vont trop loin. Eux entendent *rester fidèles au Devoir*. Ce mouvement va essayer de défendre les intérêts des sociétés qui sont les moins touchées par la mécanisation et dont les effectifs leur permettent de fonctionner normalement. On assiste donc à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'apparition de deux courants opposés, représentés d'une part par ceux qui veulent régénérer le Compagnonnage et d'autre part, par ceux qu'ils veulent rester ce qu'ils sont. Le Ralliement s'appuie sur la légende de Maître Jacques assimilé à Jacques de Molay mort sur le bûcher et soutient qu'il aurait créé en 1307 l'« Ordre des Chevaliers de Maître Jacques et du Père Soubise ». Le Ralliement critique violemment la



Détail d'une lithographie des Compagnons charpentiers du Devoir, par Contios, XIX<sup>e</sup> s.



Acte de fusion des C. cordonniers du Devoir et des C. cordonniers de l'Ère Nouvelle, Angoulême, 1889.



Le C. sabotier Méchin, Tours, 1897.

fusion qui s'opère entre les Compagnons de sociétés autrefois ennemies. Il n'admet pas que d'anciens scissionnaires faits renégats prennent place aux côtés de « vrais » Compagnons, à l'exemple des Compagnons cordonniers de l'Ère Nouvelle qui fusionnent avec ceux du Devoir.

En septembre 1889, Lucien Blanc, « Provençal le Résolu », convoque à Paris toutes les sociétés de la Fédération pour leur quatrième congrès. 36 villes sont présentes. Répondent aussi 24 corps actifs représentés par 49 délégués, ce qui est beaucoup puisqu'environ 34 sociétés actives existaient à l'époque. Au cours de ce congrès, la Fédération change de nom et s'appelle désormais l'Union Compagnonnique. Elle décide de modifier sa constitution et il est demandé aux délégués des corps actifs s'ils approuvent ou non cette nouvelle constitution. Sur les 24 délégués mandatés par leur corporation, 12 répondent oui, d'autres répondent qu'ils sont pour l'Union mais décident d'attendre qu'elle se fasse avant de s'engager, enfin 2 vont se déclarer contre l'Union : ce sont les Compagnons bourreliers-harnacheurs du Devoir et les Compagnons charrons du Devoir. L'Union Compagnonnique adopte alors une nouvelle couleur très proche de la précédente mais d'où disparaît la ruche.

Quelques sociétés, dont les délégués avaient voté pour l'Union, vont se diviser. Certaines cayennes adhèrent à l'Union tandis que d'autres refusent : c'est le cas des cordonniers-bottiers.

Les teinturiers votent sans réserve pour l'Union, en sachant que leur corps actif est pratiquement inexistant à l'époque.

Les Compagnons vanniers du Devoir vont eux aussi adhérer pleinement et entièrement à l'Union Compagnonnique et quelques réceptions de Compagnons vanniers vont encore avoir lieu mais cette société va bientôt disparaître.

Les Compagnons sabotiers-formiers du Devoir, enfants de Maître Jacques, vont également adhérer à l'Union. Sur une photographie des Compagnons sabotiers de la Cayenne de Tours, on distingue au centre le Compagnon Méchin, qui tient la constitution de l'Union garantissant l'autonomie de sa société.

Les Compagnons tondeurs de draps, qui n'ont plus qu'une chambre en activité, adhèrent également à l'Union.

Les tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté, enfants de Salomon, adhèrent à l'Union en exprimant le souhait que cette adhésion leur permette de lutter contre le chômage.

Les Compagnons taillandiers-forgerons du Devoir n'étaient pas représentés au congrès de 1889 mais ils envoient une lettre circulaire sur le tour de France et déclarent ensuite adhérer à l'Union. Mais parallèlement, il va y avoir une fraction d'entre eux, composée de Compagnons restés fidèles au Devoir, qui va refuser cette adhésion et poursuivre l'activité de leur société en dehors de l'Union.

Les Compagnons tourneurs sur bois du Devoir adhèrent pleinement à l'Union Compagnonnique. Il ne leur reste à l'époque que la chambre de Paris. L'un des Compagnons tourneurs les plus connus a été le Pays Pradelle, qui est mort après la dernière guerre.

Les Compagnons cloutiers n'ont plus qu'une chambre qui est Bordeaux ; ils se sentent condamnés à disparaître mais ils estiment qu'ils doivent auparavant transmettre leur Devoir à des descendants,

des « enfants ». Or, quelle est la possibilité pour une société de transmettre son Devoir ? C'est de « reconnaître » un nouveau métier. C'était bien là l'une des missions que s'étaient fixés les fondateurs de l'Union pour assurer la survie du Compagnonnage. C'est pourquoi, le 15 septembre 1890, en assemblée à Villeneuve-sur-Lot, les Compagnons cloutiers décident de recevoir les premiers Compagnons mécaniciens de l'histoire du Compagnonnage : Louis Rolz, « L'Ami du Travail l'Agenais », Marcelin Lacoste, « Va Sans Crainte l'Agenais », Vidal, « La Gaieté l'Agenais ». L'initiateur de cette nouvelle cayenne est le Compagnon Auguste Laborie, « Plein d'Honneur l'Agenais », Compagnon cloutier du Devoir, reçu à Bordeaux à la Noël 1846 et qui décédera en 1902. Les Compagnons cloutiers reconnaîtront également les Compagnons horlogers et plusieurs autres des arts mécaniques.

Les Compagnons passants plâtriers, enfants du Père Soubise, adhèrent aussi pleinement à l'Union Compagnonnique.

Les Compagnons vitriers du Devoir étaient également dans un état assez anémique. Ils adhèrent donc à l'Union et reconnaissent immédiatement tous les ouvriers travaillant sur verre, les peintres sur verre et les peintres en tous genres. Parmi les ouvriers travaillant sur verre, il existait à l'époque les photographes, qui travaillaient sur des plaques de verre. C'est ainsi que dès 1895 les premiers photographes ont été reçus à l'Union.

Les Compagnons chapeliers du Devoir adhèrent à l'Union Compagnonnique lors de ce congrès et disent en préliminaire « qu'ils n'hésitent pas à renoncer à tous droits de privilège et titre de chevalerie, etc. » mais qu'ils gardent leurs principes et leurs archives.

Les Compagnons toiliers du Devoir étaient eux aussi dans une situation difficile et leurs rapports avec les Tisseurs-ferrandiniers n'étaient pas très bien définis. Les Toiliers adhèrent donc à l'Union et reconnaissent immédiatement les Compagnons tailleurs d'habits, typographes, tisseurs en tous genres, voiliers, feuillagistes. Selon la tradition, tous les autres corps de métiers furent informés de la reconnaissance de ces nouvelles sociétés.

Les Compagnons bourreliers-harnacheurs du Devoir, société à laquelle appartenait Lucien Blanc, sont contre l'Union en 1889. C'est en effet un corps qui marche bien, ils sont nombreux et ne semblent pas avoir le besoin d'adhérer à l'Union. Mais ensuite, un référendum est organisé ; toutes les cayennes des bourreliers y répondent et, à la majorité du tour de France, ce corps décide d'adhérer à l'Union Compagnonnique. Les Compagnons bourreliers-harnacheurs ayant adhéré à l'Union vont donc porter leurs anciennes couleurs en même temps que celle de l'Union, tandis que les nouveaux reçus ne porteront que cette dernière. La première réception a eu lieu à Lyon en 1890. Ce corps a donné trois présidents généraux à l'Union Compagnonnique depuis sa fondation jusqu'en 1950 : le premier président, Lucien Blanc, puis le Pays Meisterzheim, et enfin le Pays Desprès.

Voici donc la liste des premiers corps qui ont immédiatement adhéré à l'Union Compagnonnique.



P.V. d'assemblée, Villeneuve-sur-Lot, 15 septembre 1890.



Patente délivrée par les CC. toiliers aux CC. tailleurs d'habits.



Livret d'apprenti  
de la Société Protectrice des Apprentis  
de Nevers.



CC. boulangers du Devoir de Nantes  
adhérant à l'Union Compagnonnique.  
on notera le port de la double couleur :  
celle du corps d'origine  
et celle de l'Union Compagnonnique.

L'Union veut donc régénérer le Compagnonnage et met en place son programme. Pour elle, il passe par l'éducation de la jeunesse et elle institue alors des sociétés de protection d'apprentis, comme celles de Nevers et de Villeneuve-sur-Lot. Elle institue des Mères. Elle précise également que tout Compagnon, à titre individuel, pourra être membre de l'Union Compagnonnique alors même que son corps n'y aurait pas adhéré (il n'y avait alors que 18 corps d'états sur 36 ayant rejoint l'Union). Il suffira à ces Compagnons de produire un certificat attestant qu'ils ont bien été reçus au sein de leur société.

Il est aussi indiqué que l'adhésion à titre individuel de Compagnons membres de sociétés qui n'auraient pas adhéré à l'Union, ne donnera aucun droit à l'Union de créer des Compagnons de ces corps. L'Union insiste beaucoup sur ce point pour rassurer les sociétés non adhérentes et leur signifier que dans certains métiers il n'y aura donc pas deux sortes de Compagnons, ceux du Devoir, par exemple, et ceux de l'Union.

L'Union fait également savoir que désormais, dans chaque ville où seront présents sept Compagnons de l'Union, il sera possible de créer une section et de procéder à des réceptions. D'autres institutions se mettent en place ou se développent : la caisse de retraite (qui existait depuis 1879), la mutualité, la société de protection des apprentis, l'orphelinat, les cours professionnels, les secours de route. Une fois que tout cela commence à fonctionner, les corps qui avaient hésité commencent à rejoindre l'Union. En 1892, par exemple, ce sont les Compagnons tanneurs-corroyeurs du Devoir. Ils remettent alors à l'Union tout leur patrimoine historique, leurs archives.

Mais le Ralliement, c'est-à-dire le mouvement d'opposition à l'Union, continue à se montrer très hostile en paroles et par ses écrits. Pour mieux s'expliquer, pour faire cesser cette querelle, l'Union décide d'inviter les Compagnons du Ralliement au congrès de 1894. Mais elle les met en quelque sorte en demeure de cesser leurs critiques, sinon l'Union recevra les aspirants des sociétés non adhérentes et pro-Ralliement. Ce mouvement a en effet reconstitué des sociétés ayant déjà adhéré à l'Union. Les sociétés vont alors être divisées sur l'attitude à tenir.

Les Compagnons maréchaux-ferrants du Devoir ne sont pas, majoritairement, favorables à l'Union et n'y adhèrent pas. Mais certaines cayennes adhèrent néanmoins, comme celle de Bordeaux, avec 40 Compagnons, ou encore celle de Marseille.

Les Compagnons boulangers, par l'intermédiaire de leur délégué au congrès de Paris en 1889, s'étaient montrés favorables à l'Union mais, ensuite, le délégué n'avait pas réussi à obtenir l'accord des cayennes. En 1894, le problème se repose et là, certaines cayennes adhèrent à l'Union, comme celle de Marseille et celle de Toulouse. À Nantes, la cayenne va se fractionner : une partie de ses membres va rejoindre l'Union, l'autre va rester fidèle au Devoir.

Les Compagnons des Quatre Corps, c'est-à-dire les Compagnons couteliers, fondeurs, poêliers et ferblantiers, n'avaient à l'époque plus qu'une seule chambre qui était Bordeaux. En 1894, ils adhèrent à l'Union et reconnaissent les parties similaires, métiers voisins ou dérivés, tels que les plombiers et les chaudronniers.



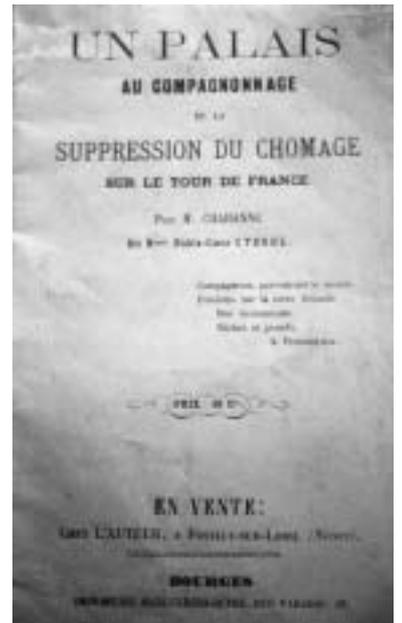
Les Compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté, les Gavots, ont attendu le congrès de 1894 et là, leur délégué, le Pays Bonnier, « Forézien l'Enfant du progrès », et le Pays Richard, « Lorrain la Couronne du Temple », votent l'adhésion à l'Union Compagnonnique. Ils vont y retrouver un autre corps du Devoir de Liberté, celui des tonneliers-foudriers, qui avait adhéré dès 1889 et se fédérer avec eux en tant qu'enfants de Salomon. Les Gavots créent ensuite une nouvelle chambre, celle de Brive, dont le premier Compagnon va être le Pays Célestin Lafeuille « Limousin l'ami de l'Union ». Pendant cette période, les Gavots portent la double couleur, celle de leur corps et celle de l'Union.

Autre corps de Salomon, les Compagnons tailleurs de pierre du Devoir Étranger : ceux-ci avaient adhéré dès 1889 mais avaient ensuite différé leur adhésion. En 1895, ils décident d'adhérer à l'Union. L'un des leurs, Escolle, « Joli Cœur de Salernes » a eu une influence déterminante dans cette décision. Parmi les personnalités de cette époque, il faut aussi citer la coterie Dumont, de la cayenne de Lyon, dont la femme était également Mère des Compagnons Étrangers.

Cette seconde vague d'adhésion des corps à l'Union va se terminer très vite et désormais le paysage compagnonnique va se figer en deux blocs : ceux qui ont adhéré et ceux qui sont restés fidèles au Devoir et au Devoir de Liberté.

Les Compagnons plâtriers du Devoir, tout en ayant adhéré à l'Union, demeurent une petite société. Ils décident eux aussi d'avoir leurs « enfants ». Ils lancent une circulaire en 1892 en vue de la reconnaissance de ces derniers. Elle va avoir lieu en 1896 à Lyon avec l'admission des maçons-constructeurs. C'est une nouveauté, car auparavant il n'y avait pas de maçons dans le Compagnonnage mais seulement des tailleurs de pierre. Cette nouvelle corporation de maçons-constructeurs adopte un cachet qui sera utilisé jusqu'en 1928 puisque leurs Mères Dars et Quillery vivront jusqu'après la première guerre.

Les Compagnons charpentiers du Devoir de Liberté, eux, avaient plutôt été une source d'ennuis pour la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs Réunis qui prônait la réconciliation entre tous les corps. En effet, cette société n'était pas reconnue au sein du Devoir de Liberté, ni au sein du Devoir. À la création de l'Union, ils sont toujours mal admis. Mais en 1896, la chambre de Nantes adhère à l'Union et c'est donc à partir de cette date que l'on reçoit à l'Union Compagnonnique le premier Compagnon charpentier du Devoir de Liberté adhérent à l'Union, la coterie Gombeau, « Nantais le Pucelage de l'Union ». On peut citer parmi eux « Nantais le Soutien de la Fausse Équerre » qui portait en même temps ses couleurs d'« Indien » et celle de l'Union. La dernière représentation des charpentiers du Devoir de Liberté, en tant que corps adhérent à l'Union, aura lieu lors du congrès de 1899. Ils y avaient envoyé la coterie Laborit, « Agenais la Couronne du Trait », pour représenter les intérêts de sa société au sein de l'Union.



La suppression du chômage proposée par les CC. tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté.

Désormais, l'Union Compagnonnique est créée. C'est une mosaïque de sociétés fédérées en une seule qui a bien adopté pour principe de créer une réception unique pour tous les Compagnons mais qui, en même temps, les instruit selon leurs rites anciens. Cela crée parfois des problèmes difficiles, comme dans les sociétés où il y a deux rites, ou encore dans les sociétés où il y a des corps actifs pratiquement inexistantes. C'est le cas, par exemple, à Bordeaux : quand on y recevait un Compagnon toilier du Devoir, il devait aller se faire instruire compagnonniquement à Paris, ce qui n'était pas aisé. Un des buts de l'Union va donc être de fédérer toutes les traditions particulières des corps adhérents. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Jusqu'à présent j'ai évoqué les corporations qui ont adhéré massivement à l'Union Compagnonnique. Mais il y a des corps qui n'ont pas adhéré à l'Union, en l'occurrence les Compagnons passants couvreurs du Devoir, enfants du Père Soubise, les Compagnons cordiers du Devoir (bien qu'une partie se soit dite amie de l'Union et ait adhéré en 1894), les Compagnons menuisiers du Devoir et les Compagnons serruriers du Devoir, les Compagnons Passants charpentiers du Devoir, les Compagnons Passants tailleurs de pierre du Devoir et même les Compagnons charpentiers du Devoir de Liberté (bien que certaines de leurs villes, comme Nantes, aient adhéré à l'Union). Il reste donc des sociétés constituées en dehors de l'Union.

On en arrive au congrès de Toulouse en 1899. Un Compagnon passant couvreur du Devoir, un Bon Drille du Père Soubise, la coterie Noël, « Nantais la Gaieté », dit en quelque sorte : « Écoutez, les Pays, nous recevons nos jeunes, chez nous, à l'Union Compagnonnique, sous les auspices de Salomon, de Jacques et de Soubise, et ensuite nous les reversons dans nos corporations pour les instruire dans des rites anciens qui parfois ont une certaine divergence. Ça devient illogique. Nous devrions essayer de faire pour tous les Compagnons de l'Union une fusion des rites ». L'œuvre du congrès de Toulouse de 1899 sera donc la fusion des corps et des rites. Si bien que désormais les aspirants ne passeront pas d'abord par leur corporation puis après par l'Union mais directement par l'Union. Il est alors créé une nouvelle couleur, la couleur verte à liserés blancs qui est aujourd'hui encore portée par les aspirants.

L'Union ayant désormais fusionné ses corps, on ne peut plus classer les métiers comme auparavant, c'est-à-dire par corps fondateur et par corps reconnus par lui (par exemple les plâtriers avec les maçons, les menuisiers avec les sculpteurs sur bois, etc.) mais désormais il faudra le faire par *groupes de métiers*. On aura donc ainsi : 1<sup>er</sup> groupe, de l'alimentation : boulangers, pâtisseries, fouaciers, cuisiniers, etc. 2<sup>e</sup> groupe, du bâtiment, de l'ameublement, de la tonnellerie : maçons, tailleurs de pierre, etc. Ce sera là une des particularités de l'Union Compagnonnique.

L'œuvre de ce congrès sera de réorganiser les métiers, de reconnaître de nouveaux métiers mais surtout de fusionner toutes ces traditions anciennes qui avaient des origines diverses : les pyramides, l'Ancien Testament, la construction du Temple de Salomon, l'organisation des ouvriers, divers assassinats et épisodes des trois fondateurs...

Avant 1899, toutes ces traditions sont présentes à l'Union Compagnonnique et chaque Compagnon est instruit dans son rite ancien, mais tous les rites sont véhiculés à tous les Compagnons, ce qui est très compliqué.

L'esprit égyptien ou antique, l'esprit salomonien, l'esprit Ancien Testament, l'esprit Nouveau Testament, tout cela, l'Union Compagnonnique va essayer de le cristalliser en une seule instruction valable pour tous ses Compagnons. Mais comment fédérer toutes ces traditions, toutes ces coutumes ? Une commission a donc été nommée. Elle était composée de trois responsables plus un délégué de chaque corporation présente à l'Union Compagnonnique. Ainsi donc à partir du congrès de 1899 les Compagnons reçus n'ont plus été des Compagnons du Devoir ou du Devoir de Liberté. Il a fallu trouver une nouvelle appellation. Et comme ce congrès faisait l'Union des Devoirs le nom retenu a été Compagnons des Devoirs Unis. Cette dénomination date de 1899 et on ne la rencontre pas avant.

Désormais les Compagnons des Devoirs Unis sont reçus comme tels et l'Union Compagnonnique poursuit une marche ascendante. En 1897, les Compagnons couvreurs du Devoir de Liberté de Nantes adhèrent à l'Union, puis, en 1905, les Compagnons boulangers du Devoir de Liberté de Tours ainsi que les Compagnons couvreurs du Devoir de Liberté de Bordeaux. Ce sont les dernières adhésions de corps constitués à l'Union Compagnonnique.



Lucien Blanc (1823-1909),  
fondateur de l'Union Compagnonnique.

Au regard de l'Histoire, la naissance de l'Union correspond bien réellement à un besoin, tant économique que social. Elle fut providentiellement une arche de la Tradition compagnonnique capable d'assimiler les différents corps des trois rites – ce qui n'est pas rien ! – puis de transmettre cette tradition aux générations nouvelles. En substituant la notion de métier à celle de corps, elle permit une extension et une ouverture à certaines professions tout en respectant les filiations et donc la légitimité. C'est sa force aujourd'hui encore.